



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
1. Intitulé du projet		
Création d'un forage pour l'alimentation en eau d'un enrouleur sur la commune de Pécy (77)		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	SCEA DE CHAMPMOULIN	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Mr Pierre	
RCS / SIRET	5 0 3 8 0 7 6 5 3 0 0 0 1 2	Forme juridique SCEA
<i>Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1</i>		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))	
27a. forage pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m	Le projet est situé dans la masse d'eau FRHG103 Tertiaire Champigny-en-Brie et Soissonnais qui est une zone de répartition des eaux. L'alimentation en eau potable de la commune provient d'un forage qui capte, le calcaire de Champigny, du Lutétien, des sables de l'Yprésien et la craie du Sénonien. Ses périmètres ne concernent pas la zone étudiée. Le forage sollicitera la nappe jusqu'au calcaire lutétien. Le projet fera l'objet d'une autorisation au titre de la rubrique 1.3.1.0. L'attribution du quota est déjà attribué auprès de la chambre d'agriculture.	
16c. Prélèvement >8 m3/h en ZRE		
17d. captage en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative abaisse les seuils (A>8 m3/h)		
4. Caractéristiques générales du projet		
<i>Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</i>		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
La surface totale irrigable est de 80 ha autour de la ferme principalement au nord et au sud de celle-ci au lieu-dit Mélenfroy. Actuellement la SCEA dispose d'un quota annuel d'irrigation de l'ordre de 40 000 m3 (enregistré sous le matricule C060 - Chambre d'agriculture), correspondant à environ 25 000 m3 en provenance du forage de Mr Charpentier à Vaudoy-en-Brie (BSS000R55A) et d'environ 15 000 m3 en provenance de l'étang de Cornefève à Pécy appartenant à la famille Defromental. Le but de cet ouvrage est d'obtenir pour une 40aine d'hectare de 80 à 150 mm d'eau entre juin et octobre. Ce forage est nécessaire sur site pour couvrir les besoins en eau et venir en substitution des prélèvements actuels.		
En l'absence d'approvisionnement par l'eau de ville, il est prévu de réaliser un forage dans l'emprise de ce projet. Les débits escomptés sont de l'ordre de 50 m3/h (avec un prélèvement hebdomadaire - en fonction des besoins - pendant 4 mois soit un maximum de 46 000 m3). Il est fort probable en fonction de la pluviométrie que le volume global pris à la nappe soit inférieur de 10 à 15% de ce volume. L'enrouleur permettra d'irriguer 40 ha par an de culture très diversifiées (betterave rouge, tomate, courgette, pomme de terre, patate douce, haricot vert, courge, poivron, aubergine), le tout en agriculture biologique.		

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Couvrir les besoins en eau du projet pour assurer la pérennité de la diversification des cultures Bio et venir en substitution des prélèvements actuels depuis deux points d'eau.

Permettre de sécuriser l'exploitation et le développement de cette agriculture en soutient lors des périodes les plus sèches et pour lesquels les cultures ont besoin d'eau pour grandir.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Amenée foreuse, bac de décantation

Création du forage au Rotary ou au marteau Ø558 mm jusqu'à 16 m de profondeur.

Mise en place de tubage acier Ø406 mm en tête jusqu'à 16 m de profondeur, cimenté à l'extrados, sous pression depuis l'intérieur du tube, pour l'isoler de la surface.

Puis foration au Rotary Ø375 mm jusqu'à 90 m de profondeur.

Mise en place colonne captante : tubage PVC Ø255x280 mm, crépiné au niveau des calcaires du Champigny s.s., du bartonien (calcaire Saint Ouen et sable/grès de Beauchamp) et du Lutétien (marnes et caillasses et du calcaire grossier du Lutétien) entre 25 et 90 m de profondeur.

Une coupe de l'ouvrage est présentée en annexe.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Fournir les besoins en eau pour l'alimentation d'un enrouleur à des fins d'irrigation.

L'objectif de ce forage est de pouvoir irriguer les parcelles situées sur la commune de Pécy dans le secteur de Mélenfroy. Le forage de Mr Charpentier permet d'irriguer les parcelles situées sur la commune de Vaudoy-en-Brie. L'étang de Cornefèvre permet d'irriguer les parcelles situées sur la commune de Pécy dans le secteur de Mirvaux.

Ces deux points d'eau se situent respectivement à 3,8 km au nord-est et 3,4 km à l'est du secteur de Mélenfroy. Ils ne peuvent donc pas être raccordés à cette zone.

L'objectif de ce forage n'est en rien de tout irriguer en même temps la même année, mais de permettre une rotation plus longue des cultures légumières, sans pour autant en augmenter les surfaces et en restant sur le prélèvement autorisé maximum de 46000 m³ en année sèche, réparti sur deux ou trois sources d'approvisionnement en eau en fonction de l'assolement de l'année.

L'exploitation représente une superficie de 160 ha dont 120 ha peuvent recevoir des cultures légumières. Ces 120 ha sont situés:

- 30 ha sur Vaudroy en Brie
- 15 ha sur Pécy secteur de Mirvaux
- 75 ha sur Pécy secteur de Mélenfroy (site correspondant à la demande de création)

Comme précisé précédemment les distances sur les deux sources d'approvisionnement étant trop éloignées pour irriguer le secteur de Mélenfroy, il serait nécessaire de créer un forage sur cette zone.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Article R214-1 code de l'environnement :

Projet en autorisation au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement pour la création de l'ouvrage qui demeure dans le champ d'application de la rubrique susmentionnée 1.1.1.0., ainsi que l'exploitation soumise à la rubrique 1.3.1.0

En application de l'article R214-2 du code de l'environnement, l'autorisation unique de prélèvement se substitue aux autorisations individuelles de même objet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface d'irrigation annuelle	40 ha
Surface total des cultures (dont légumière)	160 ha (120 ha)
Volume annuel maximum (quota déjà attribué par la gestion collective)	46 000 m3
Lors de la phase de travaux	environ 150 m2
Après travaux et pour l'exploitation	3 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
accès du site depuis la D215 entre Gastins et Pécy au lieu-dit Mélenfroy Parcelle n°311 de la section C du cadastre communal Pécy	Long. 03° 02' 36" -65 Lat. 48° 39' 04" -27 Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' " Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' " Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Ce forage doit permettre de venir en substitution du prélèvement autorisé depuis d'autres points d'eau

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF type I, à 5,4 km à l'est, Sud-est : FR110001189 Forêt domaniale de Jouy
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Masse d'eau FRHG103 Tertiaire Champigny-en-Brie et Soissonnais (nappe des calcaire du Champigny). Le projet est soumis à autorisation auprès de la DDT Seine et Marne avec une demande de mise en exploitation de l'ordre de 46 000 m3 et soumis à la gestion collective pour laquelle la société possède déjà un quota depuis deux autres points d'eau. Le projet prévoit se forage de prélèvement en substitution des eaux autres points d'eau. L'incidence du prélèvement est nulle sur les forages avoisinants
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun d'après la base MERIMEE
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 8,3km au nord de la Directive Habitat FR1122812 L'Hyerre de sa source à Chaumes-en-Brie Un formulaire d'incidence simplifié est fourni en annexe
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement prévu de 50 m3/h pour un volume annuel maximum de 46 000 m3 dans la nappe du Champigny comprenant les marnes et caillasses et calcaire grossier du Lutétien. Forage en substitution de prélèvements déjà autorisés par la gestion collective. Volume pouvant être favorablement diminué de 10 à 15% en fonction de la pluviométrie
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Emprise au sol très restreinte et de l'ordre de 3m2 une fois terminé
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le prélèvement sera réalisé par une pompe immergée et à plusieurs kilomètres de toutes habitations

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le temps des travaux de foration qui sont prévus sur 2 à 3 semaines</p> <p>Vibration limité à quelques mètres autour de la foreuse</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets des eaux souterraines exaurées vers le milieu superficiel lors des travaux de création (volume de l'ordre de 1 840 m3) puis rejet sur le parcellaire à irriguer : le rejet se fera sur les parcelles agricoles appartenant à la SCEA</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun autre projet n'est connu dans le secteur. Par ailleurs toute cette partie de plateau appartient à la SCEA DE Champmoulin et il n'y a pas d'autres habitations dans le secteur pouvant générer des demandes de projet similaire

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le projet est de faible ampleur et ne consistera qu'à réaliser un forage venant en substitution de prélèvements déjà autorisés par la gestion collective. Il s'agit uniquement d'un changement de l'implantation du prélèvement. Les travaux sont courts dans le temps et temporaire et l'exploitation du forage n'est prévu que quelques mois dans l'année. Il n'y a pas d'autres fermes dans le secteur pouvant générer des demandes de projet similaire

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La solution alternative proposée à un impact positif en limitant la consommation d'eau potable qui ne serait pas suffisante compte de l'implantation de la ferme en retrait du centre ville. L'utilisation d'eau brute n'engendre pas les coûts liés à l'effort de potabilisation d'eau. Cette solution n'induit pas de modification quant aux volumes consommés mais un changement des ressources d'approvisionnement. Par ailleurs le site ne permet pas l'approvisionnement d'une conduite d'eau potable (trop éloigné). Ce forage viendra en substitution de prélèvements déjà autorisés depuis d'autres points d'eau.

Les types d'impacts engendrés par la réalisation de ce nouveau captage et les mesures compensatoires :

- Risque de pollution lié à la foration du forage : afin de maîtriser les éventuels risques, les travaux seront réalisés suivant les règles de l'art
- Risque de pollution suite à un déversement accidentel durant la phase d'exploitation du forage : le forage sera éloigné autant que possible des zones de circulation (terrain privé) et des zones pouvant présenter un risque (par ex : zone de stockage). La tête de puits sera protégée.
- Altération potentielle du régime d'écoulement des eaux souterraines : en cas de période de sécheresse ou de tout évènement nécessitant une restriction d'usage, les débits de pompages pourront être diminués.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du caractère temporaire de l'exploitation (de l'ordre de 4 mois/an) et de l'isolation du site vis-à-vis des habitations et des zones environnementales précédemment décrites, il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Les volumes ne seront pas de nature à créer d'incidence sur les ouvrages avoisinant (il n'y en a aucun de déclaré à la BNPE à moins de 2,5 km), et l'approvisionnement en eau potable de la commune se fait depuis un forage qui capte toutes les formations et notamment l'yprésien et la Craie, dont non seulement le projet s'inscrit en dehors du périmètre éloigné mais en plus il n'intéressera pas ces horizons. Enfin ce projet de forage vient en substitution de prélèvement déjà attribué sur d'autres points d'eau de la commune. Le volume exhauré sur la nappe sera donc strictement identique.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Complément au formulaire Cerfa au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale pour de l'irrigation sur la commune de Pécy - Annexe au Cerfa : - annexe 1 : Annexe 1 du Cerfa n°14384 - annexe 2 : Photographie - annexe 3 : Plan de situation au 1/25000 - annexe 4 : Évaluation simplifiée Natura 2000 - annexe 5 : Coupe lithologique et technique du forage

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Pécy

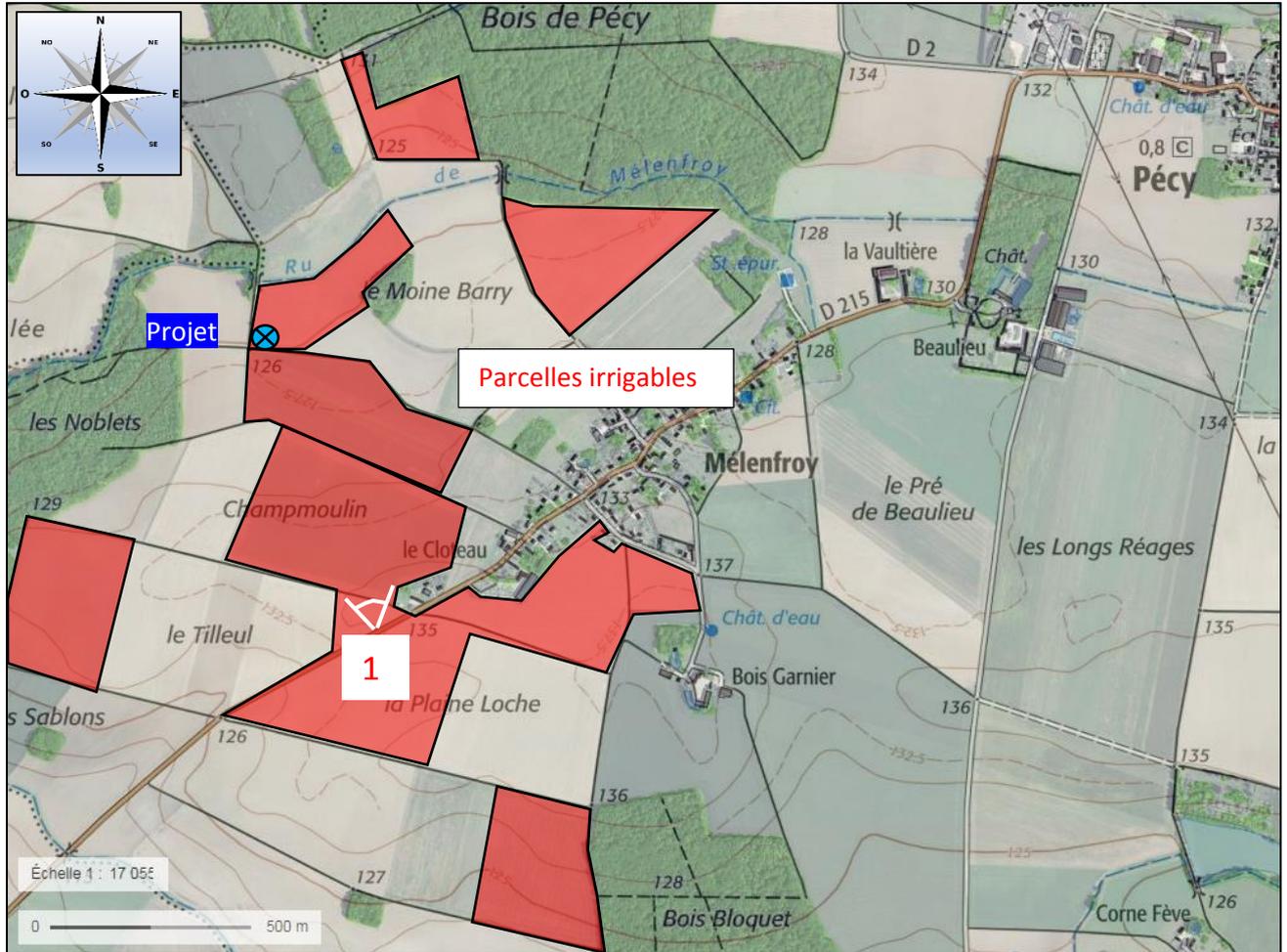
le, 11/05/2021

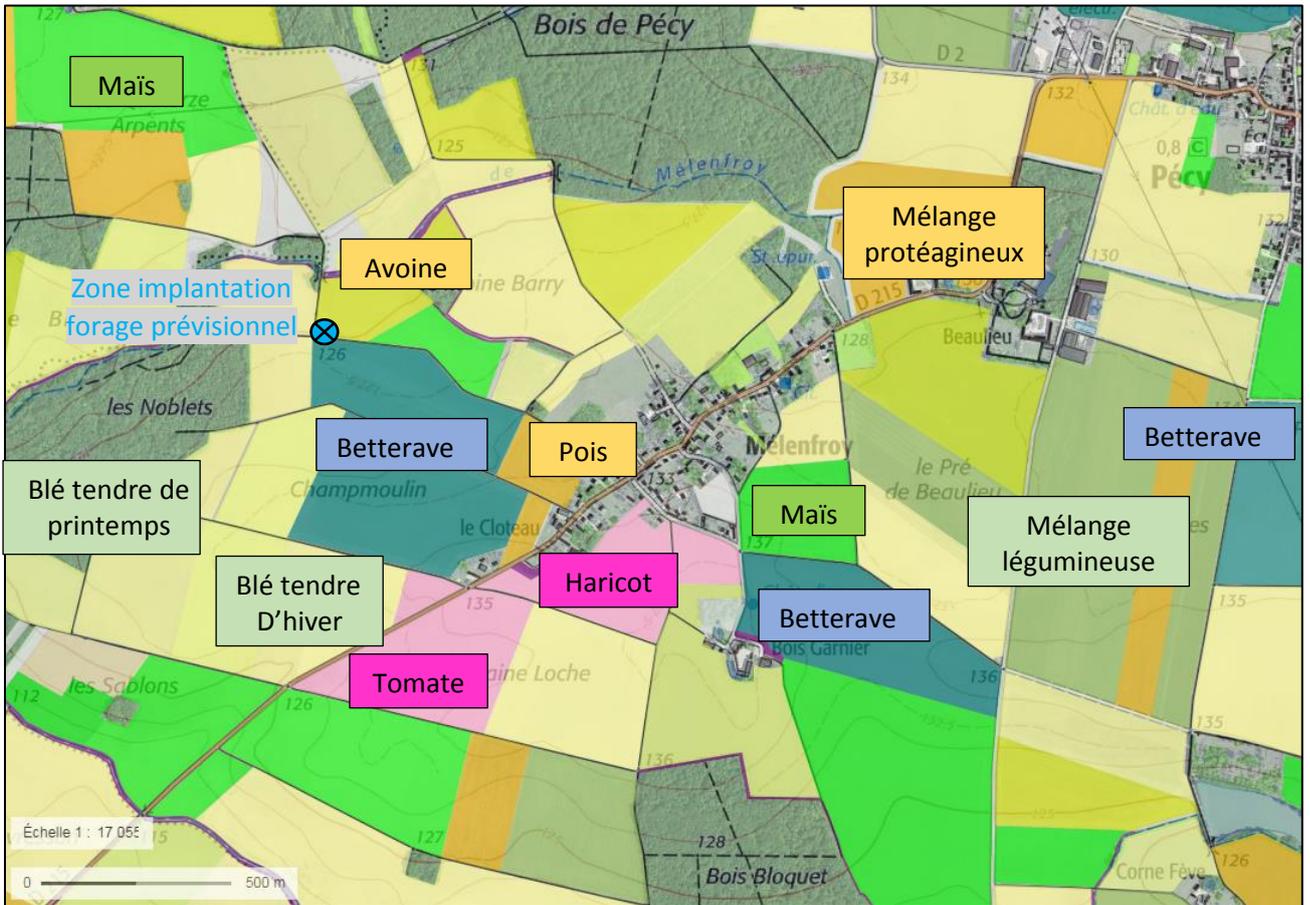
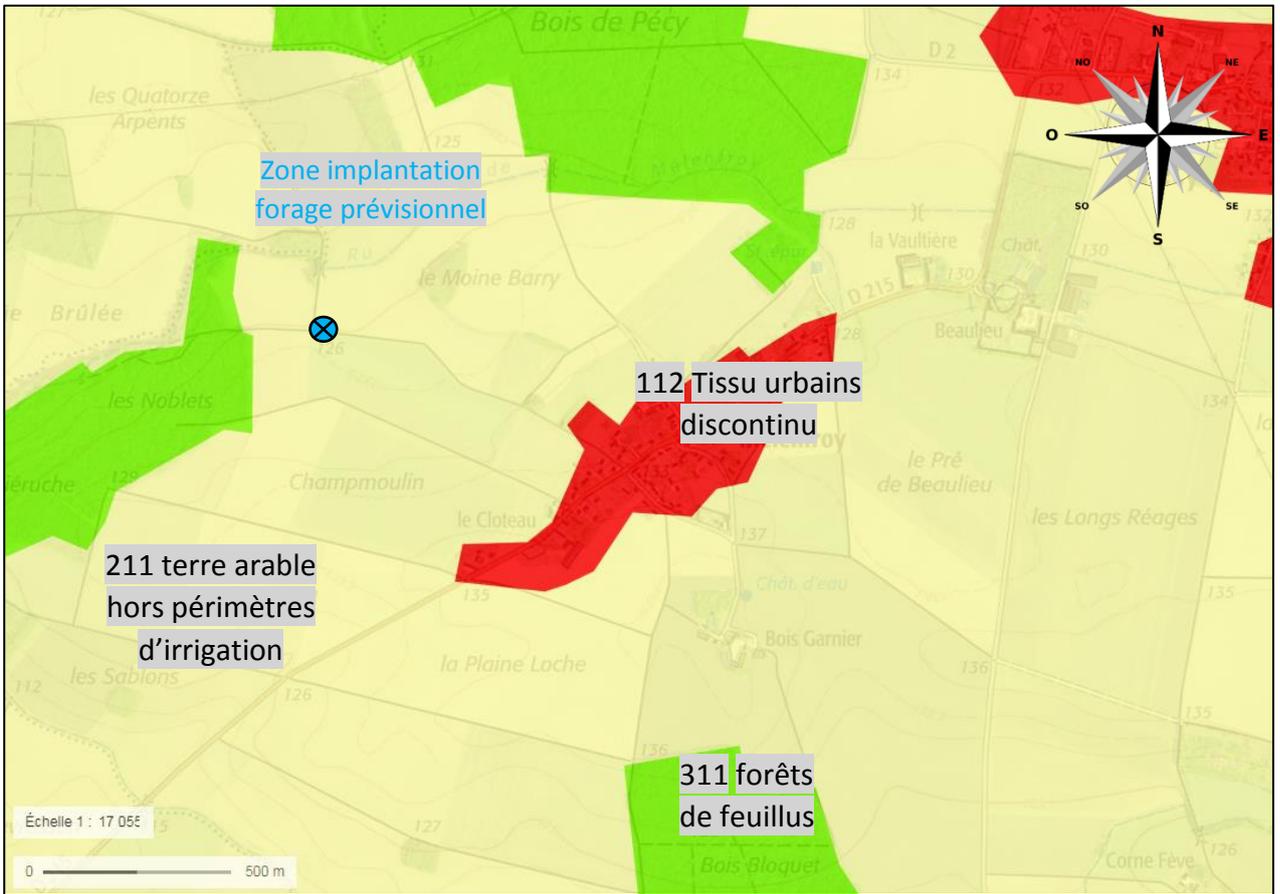
Signature

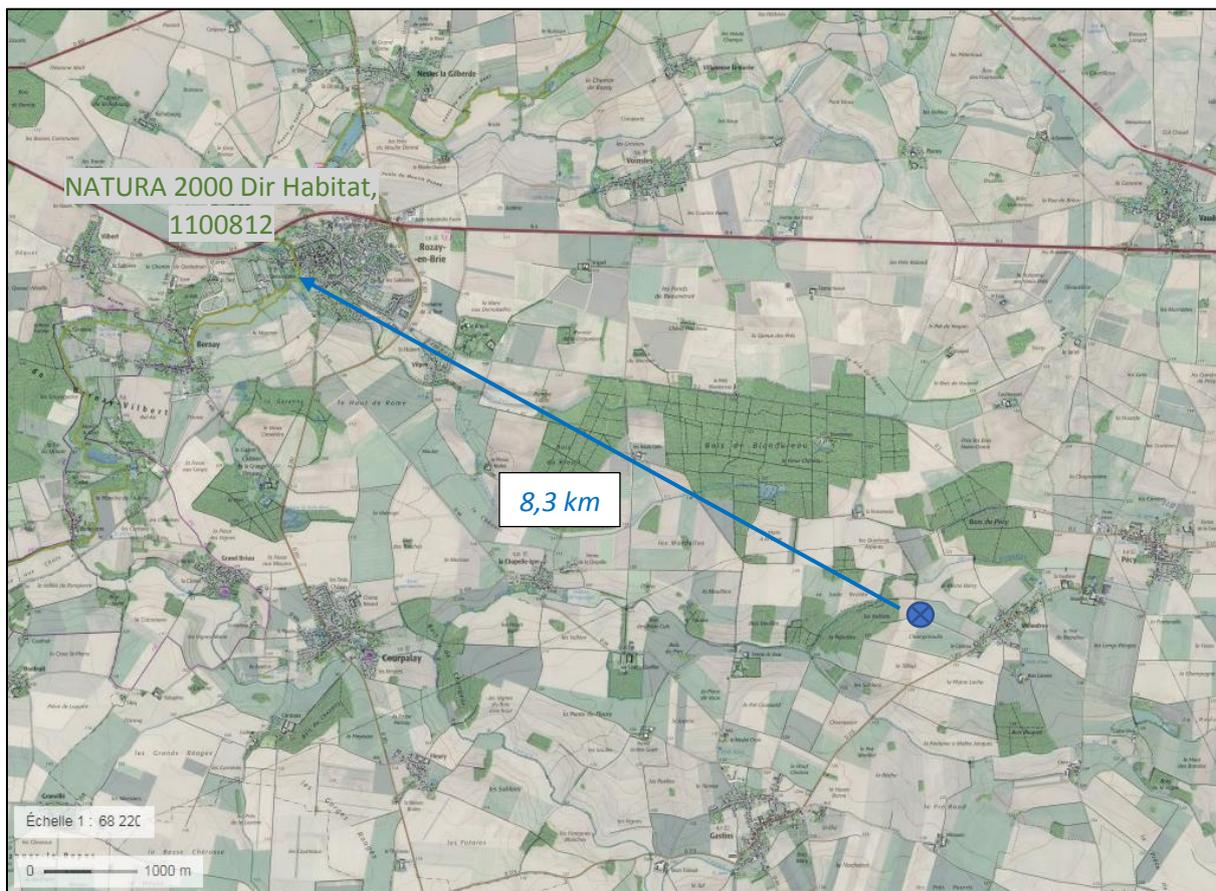
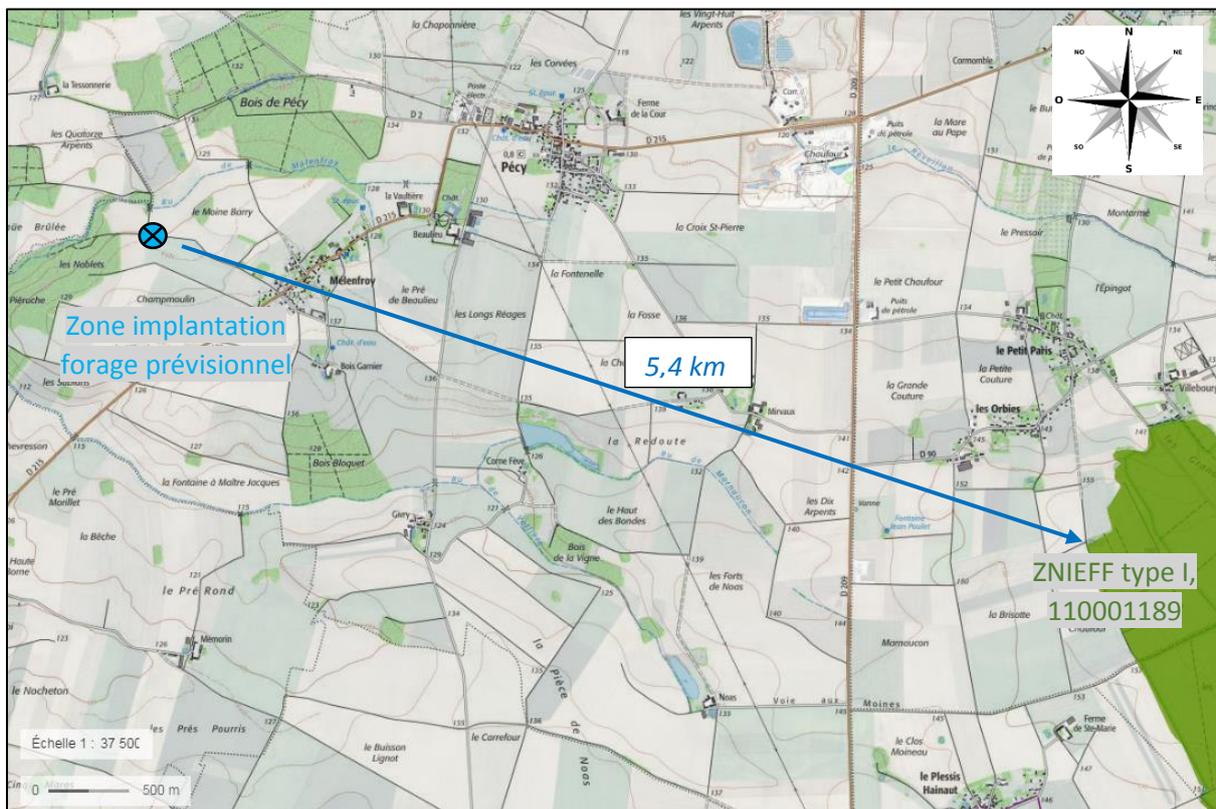


Annexes 2 et 3 : Plan d'implantation, Photographie du site devant accueillir le forage, Occupation du sol

Les altimétries moyennes sont comprises entre +120 m NGF à +135 m NGF.







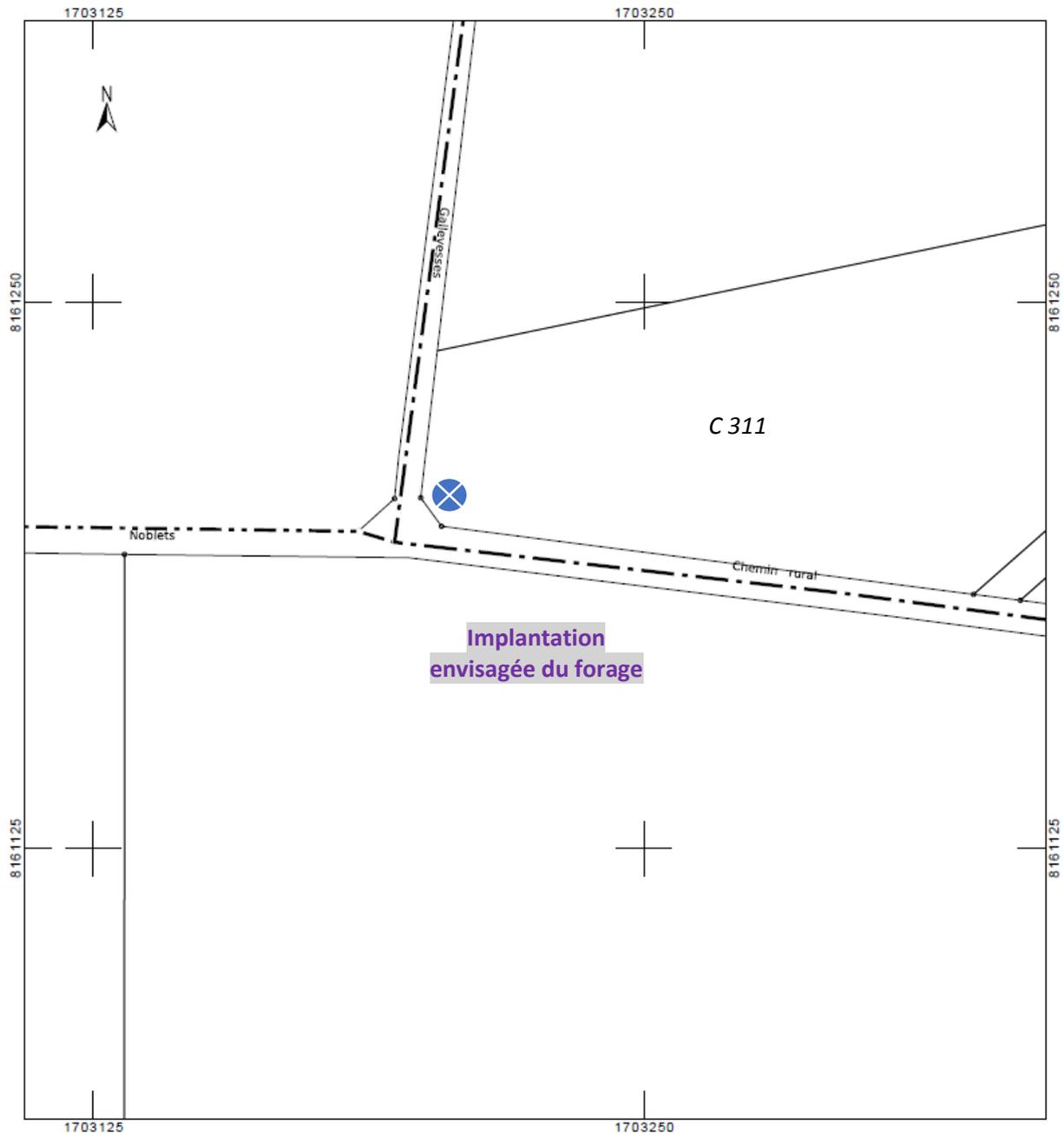
L'article 4 de l'arrêté du 11 septembre 2013 portant application du décret n°96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages... précise que :

Aucun sondage, forage, puits, ouvrage souterrain, ne peut être effectué à proximité d'une installation susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines. En particulier, ils ne peuvent être situés à moins de :

- 200 m des décharges et installations de stockage de déchets ménagers ou industriels,
- 35 m des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif, des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines,

- 35 m des stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques, de produits phytosanitaires ou autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines

Les distances mentionnées ci-dessus peuvent être réduites, sous réserve que les technologies utilisées ou les mesures de réalisation mises en œuvre procurent un niveau équivalent de protection des eaux souterraines.



Coupe géologique estimée au droit du projet

Coupe géologique estimée au droit des deux sites					
Désignation	Profondeur du toit de la formation (m/sol)	Cote du toit (m NGF)	Epaisseur (en m)	Formation	Age
g1b	0	+125	1	Calcaire de Brie	Sannoisien
g1a	1	+124	5	Argile et marne verte	
e7b	6	+119	2	Marne de Pantin	Ludien
	8	+117	8	Marne d'Argenteuil	
e7ac	16	+109	28	Calcaire de Champigny	
e7a	44	+81	2	Marnes à Pholadomyes	Ludien

e6d	46	+79	8	Calcaire de St Ouen	Bartonien moyen
e6b-c	54	+71	5	Sable de Beauchamp	Bartonien
e5b-d	59	+66	22 10	Marnes, Caillasses et Calcaire Grossier	Lutétien
e3-4	91	+34	60	Sables et argiles plastiques	Yprésien
C6	151	-26	400	Craie	Crétacé

Au droit du projet, la masse d'eau souterraine formé par les calcaires est issue du « tertiaire – Champigny-en-Brie et Soissonnais » - ME 3103.

La nappe des calcaires de Champigny s.l. est un aquifère de type multicouche composé du calcaire de Champigny, des calcaires de Saint-Ouen et des calcaires du Lutétien. Ce réservoir est de type calcaire dominant, fissuré avec de nombreux phénomènes karstiques. Cet aquifère se trouve sous les marnes supragypseuses et est affleurant dans les fonds de vallées importantes (vallée de l'Yerres au Nord-ouest). La nappe est libre, le sommet de l'aquifère est dénuyé. Elle s'écoule vers l'ouest avec un gradient de 1 à 2‰.

Selon l'ouvrage « hydrogéologie du centre du bassin de Paris » BRGM, l'alimentation de la nappe se fait essentiellement par infiltration des eaux superficielles.

Selon cette même étude, le débit spécifique de la nappe du Champigny est compris entre 4 et 35 m³/h/m pour la majorité des ouvrages et la transmissivité est comprise entre 2.10⁻⁴ et 9,4.10⁻² m²/s.

Le coefficient d'emménagement est compris dans une fourchette assez large de 2,5 à 8,5%.

Plus le forage sera profond, mieux il sera alimenté. Il faudra avoir une certaine profondeur afin de s'assurer de conserver une tranche d'eau suffisamment importante pour ne pas dénuyé la pompe lors des périodes de basses eaux.

La nappe du Champigny est classée en Zone de Répartition des Eaux (arrêté n°2009-DDEA-SEPR-497 du 12 octobre 2009) dont la commune de Pécly fait partie.

D'après les relevés de l'Agence de l'Eau disponibles, il y a 8 prélèvements déclarés sur la nappe sur la commune de Pécly et les communes limitrophes. Sur la carte suivante qui présente les implantations de ces ouvrages on constate que d'une manière générale les forages les plus profonds ne sont pas nécessairement les plus producteurs et qu'ils captent soient la nappe des calcaires de Champigny s.s. seule, soit avec les calcaires de Saint-Ouen ou encore avec le calcaire du Lutétien sous-jacent (Champigny s.l.).

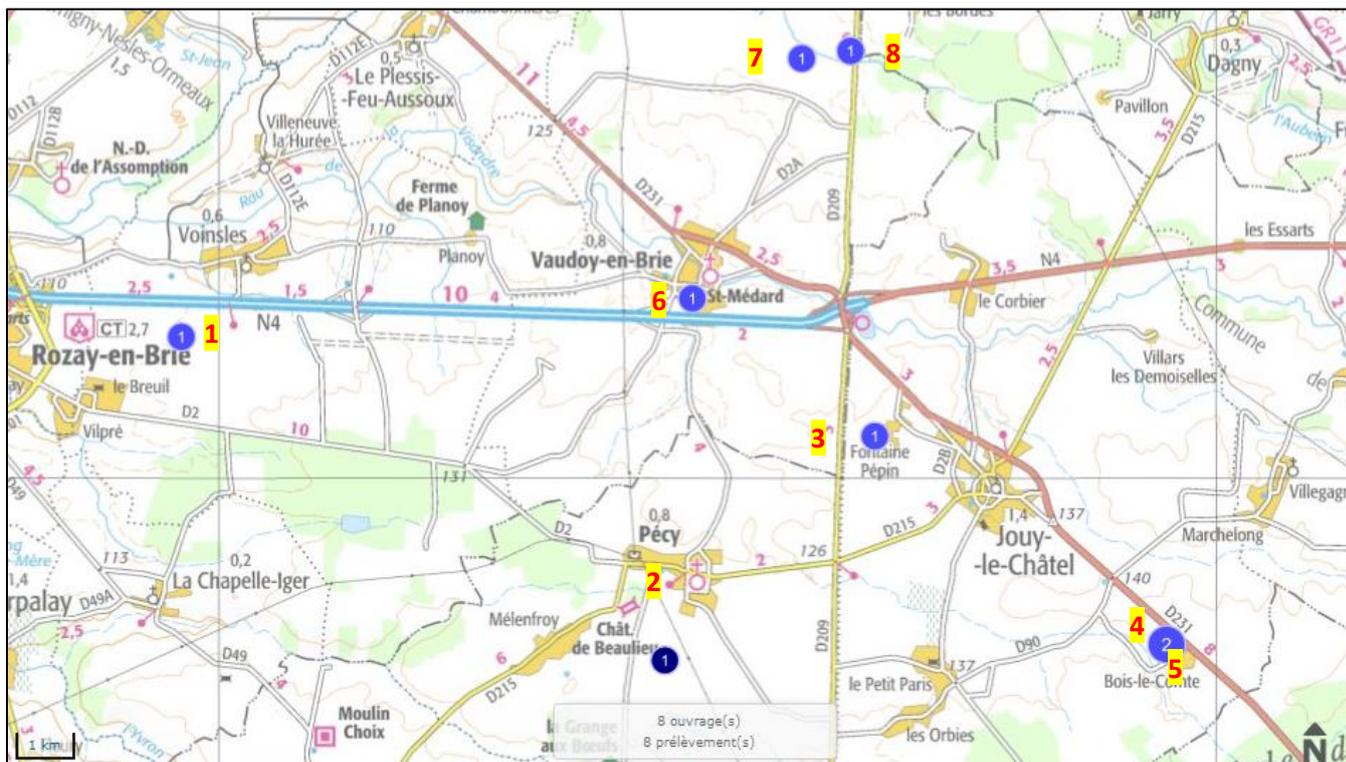


Figure 1 : Répartition des prélèvements déclarés en 2018 sur la nappe du Champigny

- 1 : BSS000RSNE, **EARL DE VRIGNEL**, 47 723 m³, Voinsles, forage de 53 m (Champigny s.s.)
- 2 : BSS000RSQP, **AEP Pécy**, 47 787 m³, Pécy, forage de 124 m (Champigny s.l.)
- 3 : BSS000RSRV, **SCEA LES TAUX**, 119 590 m³, Jouy-le-Chatel, forage de 45 m (Champigny s.s.)
- 4 : BSS000RSVX, **EARL De La Ferme Grande**, 47 401 m³, Jouy le Chatel, forage de 70 m (Champigny s.l.)
- 5 : BSS000RSVV, **SCEA De Bois Le Comte**, 160 720 m³, Jouy le Chatel, forage de 50 m (champigny s.s.)
- 6 : BSS000RSRT, **EARL De La Ferme Chevry**, 74 890 m³, Vaudois-en-Brie, forage de 48,5 m (Champigny s.s.)
- 7 : BSS000RSSA, **SCEA CHARPENTIER**, 69 300 m³, Vaudois-en-Brie, forage de 78 m (Champigny s.l.)
- 8 : BSS000RSAM, **Vermilion Vignes de Champotran**, 75 240 m³, forage de 68 m (Champigny s.l.)

Deux cartes piézométriques permettent d'obtenir les variations piézométriques de la nappe au niveau du projet (figures suivantes : piézométrie de la nappe du Champigny en période de basses eaux 2003 et période de hautes eaux 2004), compris entre 98 et 101 m.

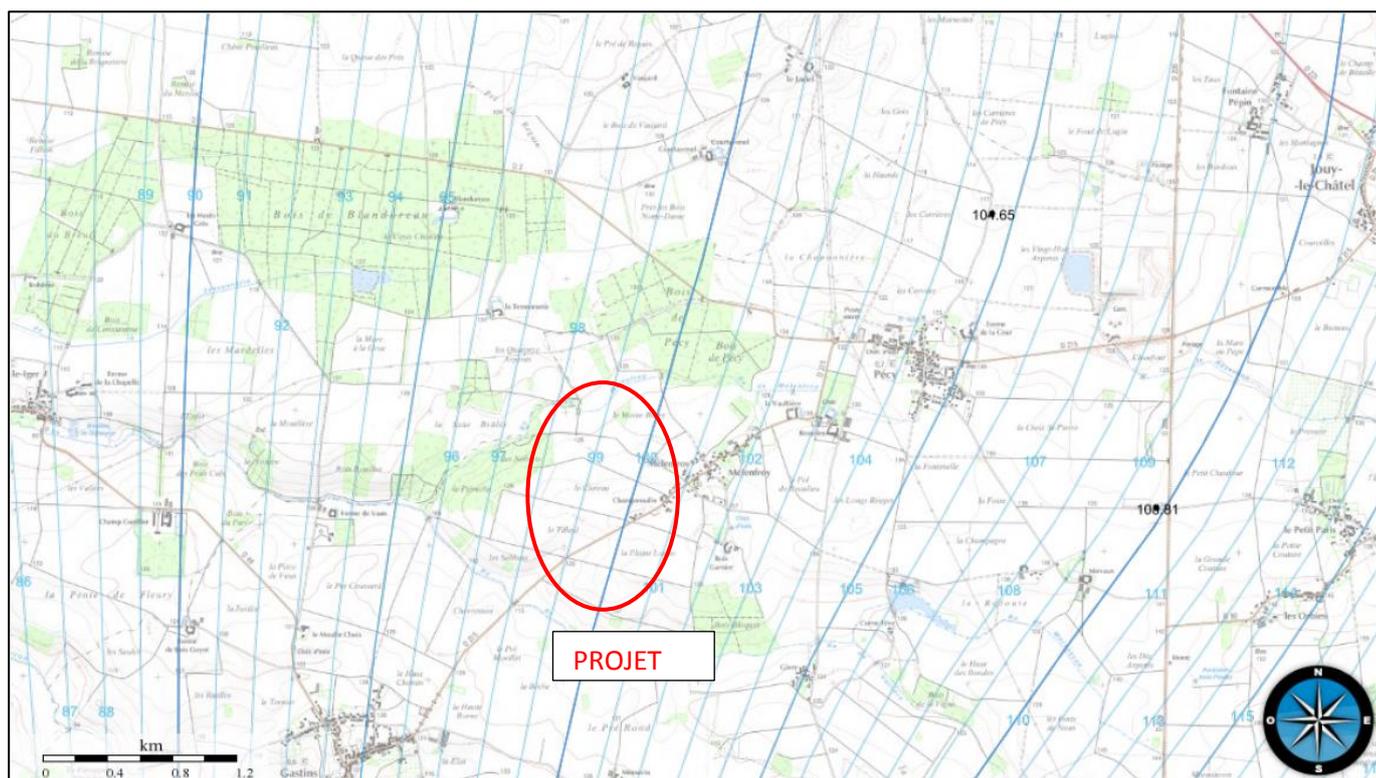


Figure 2 : carte piézométrique nappe du Champigny en basses eaux 2003

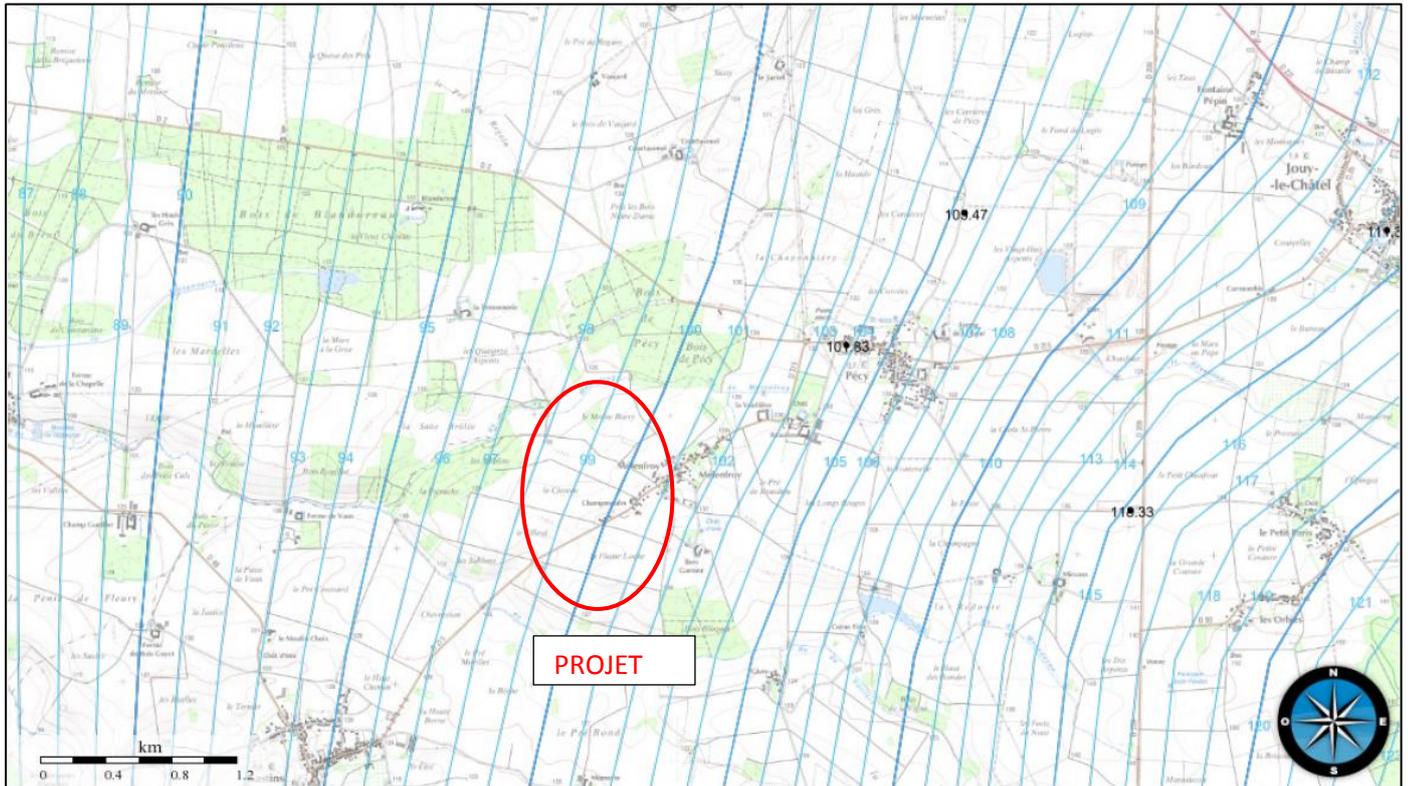


Figure 3 : Carte piézométrique de la nappe du Champigny en hautes eaux 2004

Le suivi piézométrique mis en place par AQUI'Brie (dans le cadre du réseau de surveillance du niveau de la nappe) par l'intermédiaire du forage BSS000RSKG situé au centre-ville de Courpalay (à côté du stade de foot) corrobore les fluctuations précédemment décrites.

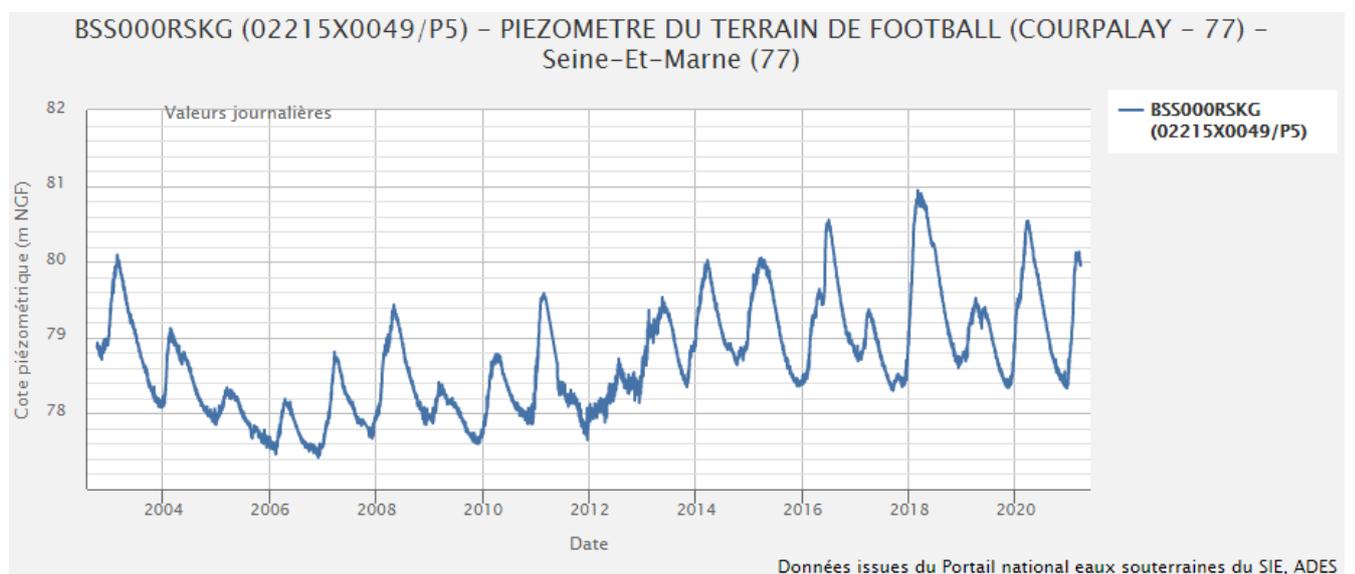


Figure 4 : Evolution de la piézométrie sur le forage BSS000RSKG - nappe du Champigny de 2004 à 2021

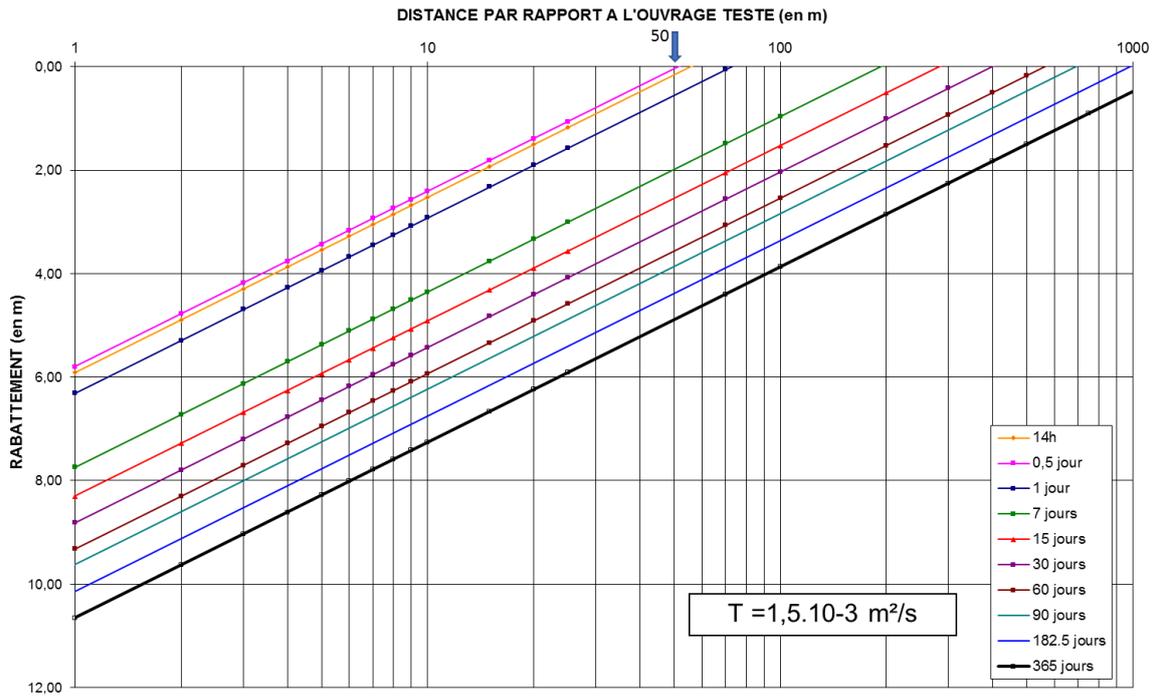
Ainsi au droit du projet, le niveau d'eau s'établirait vers +99 m NGF, soit 26 m/TN (cote sol à +125 m NGF). Le cours d'eau le plus proche, le ru de Mélenfroy, situé à 155 m au nord est alimenté par la nappe superficielle des calcaires de Brie, qui n'intéresse pas ici le projet. Les deux masses d'eau sont bien distinctes et séparées par une zone non saturé supérieur à 25 m. Il n'y aura donc pas d'incidence possible entre ces deux masses d'eau.

Compte tenu des caractéristiques hydrodynamiques au droit du projet dans la nappe avec :

- Transmissivité de $1,5 \cdot 10^{-3} \text{ m}^2/\text{s}$
- Coefficient d'emménagement : 5,5%

Il peut être approché le cône de rabattement en fonction de l'exploitation

CONE DE RABATTEMENT OBSERVE POUR UN DEBIT D'EXHAURE PERMANENT DE 50 M3/H SUR LE FORAGE



L'exploitation étant prévue couvrir un enrouleur de 50 m³/h, à raison de 6h/jrs et 7jrs/7jrs soit une exploitation de 46 000 m³ annuel max, le rayon d'action est représenté sur la figure suivante :



Il n'y a aucun forage existant dans la zone d'appel.

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**

à l'attention des porteurs de projets

(Art R414-23 – I à II du code de l'environnement)



Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, dès la conception de son projet, en fonction des informations dont il dispose et avec l'aide de l'opérateur ou de la structure animatrice du (ou des) site(s) Natura 2000.

Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu. Il est à remettre avec votre déclaration.

Il est à remettre avec votre demande de déclaration ou d'autorisation administrative.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

Pourquoi ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : **mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?**

Il peut être utilisé dans deux cas :

- en tant qu'**évaluation des incidences simplifiée** : lorsque le formulaire permet de conclure à l'absence d'incidence suite une analyse succincte du projet et des enjeux, ce formulaire et les documents demandés tiennent lieu d'évaluation des incidences Natura 2000 pour le projet.

Ceci peut être le cas des les petits porteurs de projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000

- en tant qu'**évaluation préliminaire (aide à la réflexion)** : ce formulaire permet d'évaluer rapidement si le projet est ou non susceptible de détruire, de dégrader ou de perturber l'existence des espèces et des milieux naturels protégés au titre de Natura 2000.

Si l'incidence du projet ne peut être exclue, alors une évaluation des incidences plus complète doit être réalisée.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : SCEA DE CHAMPMOULIN

Commune et département : Pécy

Adresse : 2 rue de la Libération - Mélenfroy
..... 77.970.PECY

Téléphone : Fax :

Email :

Nom du projet	Projet irrigation par forage d'eau
----------------------	------------------------------------

PREAMBULE

Mon projet doit-il faire l'objet d'une évaluation d'incidences sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 ?

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit se poser la question de savoir si **le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.**

Le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010, suivi du décret n°2011-966 du 16 août 2011, mettent en œuvre le dispositif réglementaire consistant en l'élaboration de listes : liste nationale, deux listes locales ; et précisant les différents programmes et projets devant être soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000. Vous trouvez une synthèse de ces listes en annexe du présent formulaire.

<input checked="" type="checkbox"/> Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, ou est relativement éloigné, l'évaluation est terminée <input type="checkbox"/> Mon projet relève d'une de ces listes, vous devez continuer l'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Liste nationale (décret du 9 avril 2010) : item n° <input type="checkbox"/> Liste locale 1 (arrêté préfectoral 10 avril 2011) : item n° <input type="checkbox"/> Liste locale 2 (2e décret du 16/08/11) : item n° (à venir)
--

ETAPE 1 – Mon projet et Natura 2000

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc...).

Forage agricole pour alimenter en eau un enrouleur
.....
.....
.....

b. Localisation du projet et cartographie

Joindre une **carte de localisation** précise du projet, de la manifestation (sportive ou culturelle) ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e (comportant un titre explicite, une légende, une échelle, et une orientation) et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc...), dont l'échelle doit être exploitable lors de l'instruction ¹.

Si le projet concerne 2 départements, un dossier doit être déposé par administration compétente.

Le projet est situé :

Nom de la commune : Pécy N° Département : 77

Lieu-dit :

¹ Si ces pièces sont déjà présentes dans le dossier de déclaration ou d'autorisation, elles n'ont pas à être jointes à cette évaluation des incidences.

En site(s) Natura 2000 (Seine-et-Marne)
n° de site(s) : (FR11-----)
n° de site(s) : (FR11-----)

En site(s) Natura 2000 (autres département ou région)
n° de site(s) : (FR-----)
n° de site(s) : (FR-----)

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?
A 8,4 km (m ou km) du site n° de site(s) : L'Hyères de sa source (FR-----1100812)
A (m ou km) du site n° de site(s) : à Chaumes-en-Brie..... (FR-----)

c. Etendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

- Emprises au sol de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

Temporaire :

- < 100 m² 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
 100 à 1 000 m² > 10 000 m² (> 1 ha)

Permanente :

- < 100 m² 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
 100 à 1 000 m² > 10 000 m² (> 1 ha)

Surface Totale :

- < 100 m² 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
 100 à 1 000 m² > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)

- Nombre de participants (le cas échéant) :

- Nombre de spectateurs (le cas échéant) :

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

.....
.....
.....

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

- diurne nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- < 1 mois 1 an à 5 ans
 1 mois à 1 an > 5 ans

- Période ou date précise si connue : (de tel mois à tel mois)
Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Printemps | <input checked="" type="checkbox"/> Automne |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eté | <input type="checkbox"/> Hiver |

- Fréquence :

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> unique | <input type="checkbox"/> chaque année |
| <input type="checkbox"/> chaque année | <input type="checkbox"/> autre (préciser) : |

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation (sportive ou culturelle) générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase de préparation et/ou d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux, ...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc ...).

Les eaux exhaurées de la nappe serviront à alimenter un enrouleur qui irrigueront 40ha de parcelle agricole

f. Budget (pour les manifestations sportives ou culturelles)

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet (TTC) ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 € | <input checked="" type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input type="checkbox"/> > à 100 000 € |

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est la zone pouvant être impactée par le projet et concernée par la nature du projet et par les milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique ...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Rejets dans le milieu aquatique | <input type="checkbox"/> Pistes de chantier, circulation |
| <input checked="" type="checkbox"/> Poussières, vibrations | <input type="checkbox"/> Pollutions possibles |
| <input type="checkbox"/> Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces) | |
| <input type="checkbox"/> Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bruits | |
| <input type="checkbox"/> Autres incidences | |

Conclusion ETAPE 1

Cette zone d'influence se superpose-t-elle en tout ou partie avec un périmètre d'un site Natura 2000.

- | |
|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Non. Vous pouvez passer à la partie « Conclusions » |
| <input type="checkbox"/> Oui. Il est nécessaire de compléter la partie suivante |

1 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation (sportive ou culturelle) sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Réserve Naturelle Nationale | <input type="checkbox"/> Réserve Naturelle Régionale |
| <input type="checkbox"/> Parc National | <input type="checkbox"/> Arrêté de protection de biotope |
| <input type="checkbox"/> Site classé | <input type="checkbox"/> Site inscrit |
| <input type="checkbox"/> PIG (projet d'intérêt général) de protection | <input type="checkbox"/> Parc Naturel Régional |
| <input type="checkbox"/> Réserve de biosphère | <input type="checkbox"/> Site RAMSAR |
| <input type="checkbox"/> ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) | |

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Culture (à préciser) : | <input type="checkbox"/> Pâturage / fauche |
| <input type="checkbox"/> Chasse | <input type="checkbox"/> Pêche |
| <input type="checkbox"/> Sylviculture | <input type="checkbox"/> Cabanisation |
| <input type="checkbox"/> Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre, ...) | |
| <input type="checkbox"/> Construite (parking, constructions diverses, ...) : | |
| <input type="checkbox"/> Non naturelle (dépôt, décharge sauvage, ...) : | |
| <input type="checkbox"/> Autre (préciser l'usage) : | |
| <input type="checkbox"/> Aucun | |

Commentaires :

.....

.....

.....

Habitats naturels, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire présents sur la zone d'influence :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances (voir quelques définitions [annexe](#)), et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si existant	En cas de présence d'habitats d'intérêts communautaires, les nommer et préciser s'ils sont prioritaires	Enjeux et objectifs de conservation du site Natura 2000
Milieus ouverts ou semi-ouverts	Pelouse <i>Exemple : pelouse calcaire</i>			
	Pelouse semi-boisée			
	Lande			
	Lisière			
	Autre :			
Milieus forestiers	Forêt de résineux			
	Forêt de feuillus			
	Forêt mixte			
	Plantation			
	Autre :			
Milieus rocheux	Falaise			
	Affleurement rocheux			
	Grotte			
	Éboulis			
	Bloc			
	Autre :			
Zones humides	Fossé			
	Cours d'eau			
	Étang			
	Mare			
	Tourbière			
	Gravière			
	Prairie humide			
	Autre :			
Autre type de milieu	Tunnel			
	Lisière			
	Autre :			

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

GROUPE D'ESPÈCES	Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Plantes			
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Poissons			
Insectes			
Oiseaux			
Mammifères terrestres			

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 :

.....

Photo 2 :

.....

Photo 3 :

.....

Photo 4 :

.....

Photo 5 :

.....

Photo 6 :

.....

2 Incidences potentielles du projet

Analyser les incidences directes et/ou indirectes, temporaires et/ou permanentes du projet sur les habitats et espèces et sur l'intégrité du site Natura 2000.

On pourra se référer au tableau des principaux risques d'incidences en fonction des caractéristiques du projet ou de l'activité.

Incidences potentielles sur les habitats naturels et les habitats d'espèces identifiés en page 6

Exemple : cas d'une manifestation sportive

Type d'habitat (Habitat naturel ou Habitat d'espèce)	Superficie et/ou *% d'habitat impacté	Usage	incidences potentielles	Remarques
Exemple : pelouse calcaire	100m ²	Passage de participants (itinéraire)	Piétinement	

* il s'agit du pourcentage d'habitat détruit par rapport à la superficie totale de l'habitat à l'échelle du site. Cette estimation n'est pas toujours possible à déterminer en particulier lorsque le docob n'est pas encore réalisé

Incidences potentielles sur les espèces animales et végétales (fonctions vitales : reproduction, repos, alimentation) identifiées en page 7

Groupe d'espèce	Usage	Incidences potentielles	Période concernée	Remarques
Ex Bondrée apivore	Course pédestre, passage de participants	Dérangement	Hors période de nidification	

Destruction ou détérioration/dégradation d'habitat naturel ou d'habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Réversible

Irréversible

.....

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Réversible

Irréversible

.....

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation ...) :

Réversible

Irréversible

Effets cumulés avec mes autres projets antérieurement déclarés (ou autres projets déjà présents ou en cours) :

Non

Oui

A préciser :

CONCLUSION ETAPE 2

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface d'habitat d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir des incidences significatives ?

- Non : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur
- Oui : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé par le maître d'ouvrage. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Pécy

Signature :

Le (date) : 11/05/2021

Cachet :



Rappel des pièces à joindre :

- Tous projets :

- Descriptif du projet
- Carte de localisation précise du projet
- Copie d'une carte IGN au 1/25 000e délimitant la zone d'influence du projet
- Plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral...)

- Projets impactant un site Natura 2000 :

- Carte de localisation approximative des milieux et des espèces
- Photos du site (sous format numérique de préférence)

profondeur (m)	description lithologique	côte NGF estimée : + 125 m	EQUIPEMENT		FORATION
0					
1	Calcaire de Brie			Argile	
6	Argile et Marne verte				
8					
16	Marne de Pantin et d'Argenteuil		Tube plein PVC Ø 255 mm de +1 à -25 m	Cimentation sous pression Tubes acier de soutènement, Ø 406 mm de 0 m à -16 m	forage en Ø 558 mm de 0 m à -16 m
		niveau statique : -25 m/sol			
	Calcaire de Champigny				
44					
46	Marnes à Pholamodyes			graviers de -2 m à -90 m	
49	Calcaire de Saint Ouen				
54					
59	Sable de Beauchamp		Tubes crépinés INOX/PVC. Ouverture de 0,75 à 1 mm de large, Ø 255 mm de -25 à -90 m		forage en Ø 375 mm de -16 m à -90 m
	Marnes et caillasses				
	Calcaires Grossiers Glauconie à la base				
	Lutétien				
90			Bouchon de fond		
	Sable et argile yprésienne				